

Procès-verbal – Séance régulière du Conseil d'établissement

Année scolaire 2025-2026

École secondaire Henri-Dunant

12 mai 2026 – 18 h 00

Lieu : Salle de conférence local 260

		Présent	Absent
Julie-Anne Boudreault	Présidente (parent) substitut Représentante comité de parents		x
Émilie Hoang	Vice-présidence	x	
Gabriel Gagnon	Représentant au comité de parents (parent)	x	
Geneviève Paquette	Parent	x	
Andrea Beatris Presecan Andras	Enseignante	x	
Mélanie Larouche-Fortin	Enseignante		x
Nadia Araar	Enseignante	x	
Inès Escriva	Représentante de la communauté	x	
Alina Balan	Représentante membre professionnel	x	
Sonia Charron	Représentante du soutien	x	
Julianne Dugas	Directrice	x	
Céline Chagnon	Directrice adjointe		x
Tanya Vecchio	Directrice adjointe		x
Annie Légaré	Gestionnaire administrative		x
Nathalie Cadieux	Secrétaire et représentante du soutien	x	
Dikrayate Zerrai	Substitut		x
Gabrielle Leonie Mekuete Djeujo	Membre		x
Jérémie Chiron-Escalier	Substitut	x	
Rosalie Ritchie	Enseignante substitut	x	
Christopher Dionne-Roméro	Élève	x	
À combler	Élève		x
Gauthier-Beaulieu Chloé	Enseignante substitut		x

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

En l'absence de Mme Julie-Anne Boudreault, Mme Émilie Hoang ouvre la séance à 18h05 et souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum est constaté.

2. Parole au public

Il n'y a pas de public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Émilie Hoang procède à la lecture de l'ordre du jour. Une correction sera apportée : le nom de Mme Julie-Anne Boudreault à la signature sera remplacé par celui de Mme Émilie Hoang.

Il est proposé par Mme Sonia Charron et appuyé par M. Jérémie Chiron-Escalier d'adopter l'ordre du jour du 12 mai 2026 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/60

4. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2026

Il est proposé par M. Gabriel Gagnon et appuyé par Mme Rosalie Ritchie d'adopter le procès-verbal du 14 avril 2026 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/61

4.1. Ajout de résolution PV du 14 avril 2026 (Coût du service de dîner).

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 a été modifié afin d'y intégrer la résolution CE/25-26/56. Il est résolu, sur proposition de Mme Sonia Charron, d'approuver la contribution financière exigée aux parents pour la surveillance du dîner pour l'année scolaire 2026-2027.

5. Suivis : au procès-verbal du 14 avril 2026

5.1. Réponse au public

Mme Julianne Dugas mentionne qu'un courriel a été envoyé à Mme Marie-Ève Coutu en réponse à une question concernant l'uniforme scolaire. Le conseil maintient l'uniforme scolaire pour les raisons suivantes :

- Sécurité et identification rapide
- Réduction des inégalités socio-économiques
- Sentiment d'appartenance
- Encadrement éducatif clair

Le conseil précise également que des mesures de soutien aux familles sont en place (ex. vêtements à faible coût).

6. Liste de matériel d'usage personnel

La liste détaillée est expliquée aux membres du conseil d'établissement.

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : **Mme Rosalie Ritchie**

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027 qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution CE/25-26/62

7. Liste du matériel didactique et des manuels scolaires

Mme Julianne Dugas fait la présentation des frais par niveau. Maintien de certains frais de photocopies malgré un manque de données budgétaires. Il y a certaines variations de prix pour les manuels scolaires. Le plafond de contribution fixé antérieurement à 200 \$ pourrait être dépassé pour certains groupes, notamment en adaptation scolaire (CSP 1 et 2). Un cahier d'apprentissage en anglais sera à prévoir en adaptation scolaire selon l'enseignant affecté.

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier et appuyé par Mme Rosalie Ritchie d'accepter une dérogation au plafond de 200 \$ pour les groupes CSP 1 et 2.

Adopté à l'unanimité

Résolution CE/25-26/63

ATTENDU l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents

(SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par : **Mme Alina Balan**

De donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution CE/25-26/64

Effets généraux et achats en librairie

Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées par les parents, conformément

à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les contributions financières exigées pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : **Mme Geneviève Paquette**

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire 2026-2027, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Résolution CE/25-26/65

8. Modalités d'application du RP (horaire)

Mme Julianne Dugas présente l'horaire de l'année prochaine, auquel aucune modification n'a été apportée.

Il est proposé par Mme Nadia Araar et appuyé par Mme Rosalie Ritchie d'adopter l'horaire de l'an prochain tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution CE/25-26/66

9. Examens ministériels

Le document est présenté aux membres du Conseil d'établissement. Il est mentionné qu'un courriel a déjà été transmis aux parents comprenant l'horaire des examens. Il est toutefois recommandé que le calendrier soit soumis aux membres du Conseil d'établissement préalablement à son envoi aux parents.

Il est proposé par Mme Nadia Araar et appuyé par Mme Rosalie Ritchie d'adopter l'horaire des examens ministériels tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution CE/25-26/67

10. Corrections et ajout de résolution

10.1. Correction PV du 28 janvier 2026 Résolution CÉ/25-26/30 (Élection membre parent)

Une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du 28 janvier 2026 au point 6, alors que deux résolutions portaient le même numéro. La résolution concernant l'élection du membre parent sera désormais identifiée sous le numéro CE/25-26/68.

Il est proposé par M. Gabriel Gagnon et appuyé par Mme Sonia Charron d'adopter la correction au procès-verbal du 28 janvier telle que mentionné.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/68

10.2. Ajout de résolution PV 17 mars 2026 (Élection membre et vice-présidence)

Une erreur s'est glissée aux points 6.1 et 6.2 au procès-verbal du 17 mars. Les membres avaient adopté l'élection d'un membre et vice-présidence à l'unanimité mais aucune résolution n'avait été mentionné.

Il est proposé par M. Gabriel Gagnon et appuyé par Mme Nadia Araar d'adopter la correction au procès-verbal du 17 mars 2026 telle que mentionné.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/69

11. Calendrier scolaire 2026-2027

Mme Julianne Dugas présente le calendrier scolaire pour l'année 2026-2027. Il est proposé que les congés mobiles soient mis en évidence à l'aide d'une couleur distincte et que les rencontres de parents soient clairement indiquées dans la légende.

Il est proposé par Mme Rosalie Ritchie et appuyé par Mme Nadia Araar d'adopter le calendrier scolaire 2026-2027.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/70

12. Activités et sorties éducatives

Présentation des activités prévues, notamment :

- Sorties plein air
- Camp canot-camping
- Activités sportives et olympiades
- Activités au Centre sportif et autres sorties éducatives

Il est proposé par M. Gabriel Gagnon et appuyé par Mme Sonia Charron d'approuver les activités et sorties éducatives.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/71

13. Suivi du budget

13.1. Fonds spéciaux

Des sommes ont été ajoutées à la suite de la vente de vêtements organisée à la Dunanterie. Les fonds spéciaux peuvent être reportés d'une année à l'autre.

13.2. Budget de fonctionnement du CÉ

Aucun changement au budget de fonctionnement du CÉ depuis la dernière rencontre.

14. Varia

14.1. Mois de la différence

Les élèves ont participé à une activité « J'aime la différence » qui consistait à écrire des mots dans une fenêtre du hall d'entrée à l'école. L'objectif est de créer un moment collectif de sensibilisation à l'inclusion et à l'équité.

14.2. Code de vie évaluation PEVR

Dans le cadre du PEVR 23-27, l'ensemble des règles de vie des établissements du CSSMI a été analysé à partir d'une grille. L'objectif est d'adopter dans les établissements une approche soutenant les comportements positifs.

15. Informations/bons coups

15.1. Mot de la présidente

En l'absence de Mme Julie-Anne Boudreault, Mme Émilie Hoang remercie les membres pour leur présence et leur participation.

15.2. Mot du représentant au comité de parents

La prochaine rencontre au comité de parents est prévue le 14 mai prochain.

15.3. Mot de la représentante de la communauté

Un rassemblement du Consortium jeunesse Thérèse-De Blainville, réunissant plus de 100 partenaires, a récemment eu lieu. Les travaux ont porté sur la communication des services aux clientèles vulnérables et la mobilisation des jeunes et des parents. Elle souligne la poursuite des activités du Centre Oméga et sa disponibilité à collaborer avec l'école.

15.4. Mot du personnel de soutien

L'équipe s'adapte bien aux récents changements, notamment avec l'arrivée de nouveaux surveillants et la réorganisation. Une bonne collaboration est observée entre les membres, facilitant le travail quotidien. L'équipe demeure mobilisée, particulièrement en cette fin d'année, afin de soutenir la présence et l'engagement des élèves.

15.5. Mot de la professionnelle

Les informations concernant les cours d'été sont disponibles sur le site du CSSMI et les inscriptions débuteront le 29 juin. Une tournée des classes débutera le 19 mai pour informer les élèves. La nouvelle plateforme du dossier scolaire en ligne entrera en vigueur le 1er septembre, remplaçant l'ancienne version. En juin, le personnel en adaptation scolaire participera à une présentation du CJE Thérèse-De Blainville et les élèves pourront les rencontrer le 4 juin à l'heure du dîner.

15.6. Mot des enseignants

Forte mobilisation du personnel malgré les absences. Préparation des examens ainsi que des activités de fin d'année. Appréciation marquée des activités culturelles, notamment du dîner culturel.

15.7. Mots des élèves

Le Conseil des élèves travaille actuellement sur plusieurs projets, notamment des initiatives de financement et l'aménagement d'activités extérieures pour favoriser la

participation durant les pauses et l'heure du dîner. Divers moyens sont envisagés (jeux et activités). Les élèves demeurent engagés malgré une période chargée par les examens et se disent impatients de participer aux événements de fin d'année, dont le Gala Méritas et la cérémonie des toges.

15.8. Mot de la direction

La direction souligne le succès de certaines nouveautés, notamment le voyage à Toronto qui a été très appréciée et témoigne du fort engagement des enseignants. La pièce de théâtre parascolaire aura lieu le 20 mai et les inscriptions se font désormais uniquement en ligne via Zephy. Aucune transaction en argent comptant n'est acceptée. Des ajustements organisationnels sont en cours en lien avec la gestion du personnel et la formation de nouveaux employés. Malgré les défis liés aux remplacements, le climat de travail demeure positif et l'équipe administrative se dit satisfaite de l'organisation en place.

16. Levée de la séance

Mme Émilie Hoang conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Il est proposé par Mme Nadia Arar et appuyé par Mme Rosalie Ritchie de lever la séance à 20h22.

Adopté à l'unanimité
Résolution CE/25-26/72

Signatures

Émilie Hoang, vice-présidente

Julianne Dugas, directrice

Nathalie Cadieux, secrétaire